

veut assurer tous les directeurs de service, ce sera une prime très forte à payer.

M. Balthéze insiste sur le fait que la question de l'assurance des directeurs, afin d'en étudier les conséquences financières.

C'est cet avis qui prévaut. Le rapport est adopté, mais la question de l'assurance du Directeur est réservée.

Indemnité d'accident
Le Conseil vote une somme de 550 francs pour la veuve de l'ouvrier Léger, tué accidentellement à l'usine d'électricité.

M. Pierpont fait remarquer que le rapport sur cette question n'a pas non plus été distribué. Il n'y a eu qu'une séance du Conseil cette année, ajoute-t-il, et il y a 3 mois déjà qu'il n'y a pas eu de séance. On aurait pu distribuer tous les rapports.

ÉCOLE PRATIQUE DE GARÇONS
Création d'un poste de chef d'atelier d'électricien

Dans sa réunion du 15 avril dernier, le Conseil de perfectionnement de l'école a jugé nécessaire la réorganisation de la section d'électricité et l'organisation d'un enseignement rationnel des applications de l'électricité, nécessaire aux besoins de l'industrie.

Cette organisation réclame la création d'un chef d'atelier, qui serait chargé à la fois de l'instruction théorique et pratique des élèves. Le chef d'atelier sera nommé par le ministre du Commerce, de cette façon la ville n'aurait à supporter que les indemnités de résidence et de logement de ce fonctionnaire, soit une somme annuelle de 1.195 francs.

M. Baillez fait quelques observations au sujet des indemnités de résidence et de logement des employés municipaux. Il trouve des différences entre les travaux effectués. Mais on lui donne des explications détaillées.

M. Guarin, à propos des contremaîtres de l'école pratique dit que leur traitement de 2.000 francs est insuffisant.

Le rapport mis aux voix est adopté.

SERVICE DES EAUX
Le Conseil adopte divers rapports concernant le Service des Eaux.

Il accorde plusieurs indemnités à des fermiers ayant subi des dommages par suite de crevaisons de tuyaux dans les communes traversées par les canalisations de Roubaix-Tourcoing.

Il accorde aussi diverses indemnités par suite d'inondations causées par le débordement de l'Esperie.

M. Scalbert fait remarquer que ces débordements de l'Esperie sont très fréquents, et qu'il faudrait bien élargir ce riez.

RECEPTION DE TRAVAUX DIVERS
Le Conseil ratifie des procès-verbaux de réception définitive de divers travaux et fournitures, notamment pour le Boulevard Industriel et pour diverses rues.

A propos de ces réceptions, M. Constantin Flament demande qu'elles soient faites plus rapidement que les travaux. Ces réceptions élongent, en effet, dit-il, les petits entrepreneurs qui hésitent à soumissionner dans les adjudications, de peur d'attendre trop longtemps l'argent qui ne leur est dû qu'après ces réceptions tardives.

LA MUTUALITÉ MATERNELLE DU 43^e INFANTERIE
M. Leduc donne avis au Conseil de la réception d'une lettre du colonel du 43^e de ligne demandant une subvention pour la Mutualité Maternelle de son régiment.

La question est renvoyée pour examen à la commission des finances.

LA FOIRE
La construction des baraques

C'est M. J.-B. Bottin, entrepreneur à Marcu, qui avait depuis 1906, l'adjudication de la construction des baraques de la foire. Son engagement était de 3, 6, 9 années. En 1911, il déclara résilier son contrat, sauf au cas où il serait autorisé à supprimer les planchers extérieurs.

L'Administration devait consulter le Conseil sur cette dérogation au cahier des charges. Mais elle ne put le faire à temps et le traité fut résilié. M. Bottin continua, cependant, mais à titre exceptionnel à construire les baraques en 1912.

L'Administration propose maintenant une nouvelle adjudication. Les clauses du cahier des charges seraient les mêmes que précédemment, mais les planchers extérieurs ne seraient plus exigés, car la chaussée pavée ne les réclame plus.

Le maire profite de ce rapport pour mettre le Conseil au courant de pourparlers engagés avec les forains au sujet de la fixation de la date de la foire au dernier dimanche de septembre. Mais les réponses reçues sont, dit-il, trop peu nombreuses et trop contradictoires pour donner une indication.

A propos de la question de la foire, M. René Destombes propose de fixer la foire au jeudi de l'Ascension. Cela donnerait cinq jours de foire aux forains, le jeudi, le dimanche et le lundi suivants et le dimanche et le lundi de Pentecôte.

M. Leduc répond que la question a déjà été étudiée. Cette époque est trop rapprochée de la foire de Roubaix.

M. Baillez demande s'il y aura des changements à la foire cette année.

M. Brassart répond que la foire restera telle que par le passé. Le seul changement sera de mettre les boutiques à la place de Halles sur la place Charles-Roussier à la place du Cirque, qui sera installée aux Halles.

Cela permettra de ne plus déranger le marché aux légumes autour des Halles.

M. Destombes fait remarquer que le rapport cité, déclare avoir été soumis aux Commissions. Il demande à laquelle.

M. Leduc répond qu'il y a, en effet, une erreur, et que ce rapport n'a pas été soumis aux Commissions.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES
La révision des listes électorales

MM. Desiré Parsy et G. Scalbert sont élus comme membres de la Commission de révision des listes électorales pour le Conseil des Prud'hommes. La minorité a voté pour MM. Voit-Catteau et Lodois Honoré.

La Sauvegarde des Nourrissons
RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Une imposition de 4 centimes 85
Le Conseil municipal qui siègeait en 1911 avait demandé la reconnaissance d'utilité publique pour l'œuvre de la Sauvegarde des Nourrissons.

On n'avait plus entendu parler de rien. Mais le rapport suivant de M. le maire expose les difficultés auxquelles s'est heurté le projet.

Mais puisque le Conseil d'Etat estime qu'il faut prévoir le cas où les finances de la ville étant plus obérées, il y aurait lieu de recourir à une imposition de centimes additionnels, nous ne faisons aucune difficulté pour y souscrire.

Il ne saurait y avoir d'hésitation à cet égard. Le but humanitaire de la Sauvegarde et les services qu'elle rend, sont tellement indiscutables, l'œuvre est si populaire, à Tourcoing, que les représentants de la ville ne sauraient songer à lui marchander les ressources nécessaires.

M. le Maire propose donc au Conseil, de satisfaire aux exigences du Conseil d'Etat avec la conviction que l'engagement pris restera de pure forme. Il demande de voter, à titre éventuel, une imposition de 4 centimes 85 dont le produit serait affecté au chiffre maximum de 60.000 francs que la ville s'est engagée à verser à l'œuvre.

M. Deffo, au nom de la minorité, renouvelle les réserves déjà faites pour les centimes additionnels au moment de l'emprunt pour l'usine d'électricité.

M. Balthéze insiste pour le vote des centimes additionnels proposés qui sont une garantie et qui permettront à la Sauvegarde d'être reconnue d'utilité publique et de recevoir dons et legs.

M. Scalbert trouve que si les socialistes protestent contre les centimes additionnels, c'est dans un intérêt politique pour montrer qu'ils sont là.

Il s'agit de quelques bruyantes répliques dont on ne distingue pas les termes.

Finalement, le rapport est adopté et les centimes sont votés.

HOSPICES
Le Conseil autorise la ville à intenter une action en justice à propos de frais d'hospitalisation non payés.

ASSURANCES
Dans une police commune à toute une série de propriétés de la ville, couvrant un immeuble de risques estimé à 11.633.200 fr., assuré par dix Compagnies d'assurances, se trouve incorporée l'assurance contre l'incendie d'un immeuble situé rue du Conditionnement.

Cet immeuble, servant autrefois d'école primaire de garçons, libre d'occupation depuis plusieurs années, vient d'être loué suivant délibération du 4 mars dernier, à un négociant en laines, blouses et décrets, qui en fera son magasin.

Il en résulte une aggravation de risques qui nécessite un avenant d'augmentation.

L'Administration municipale est autorisée à le passer avec les Compagnies intéressées.

LES COURRIERS POSTAUX
Le receveur des postes de Tourcoing a écrit au maire pour demander l'avis du Conseil municipal sur la suppression du courrier de midi les dimanches et jours fériés.

De son enquête, il résulte que cela entraînerait un retard pour 47 lettres intérieures et 15 lettres pour l'étranger, moyenne des lettres faites à ce courrier.

Le Conseil donne un avis favorable.

M. Darras réclame, à ce propos, une meilleure organisation des levées des boîtes aux lettres dans le quartier du Blanc-Neau.

NOS TRAMWAYS
Doublement de voies

Pour faciliter la circulation de ses tramways, la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing a demandé de pouvoir doubler ses voies, rue de Tournai et à l'angle de la rue Nationale et de l'Abattoir. Une enquête a été ouverte, et le Conseil doit donner son avis.

Le rapport de M. Léonard conclut à un avis favorable, mais avec prolongement du doublement de la voie dans la rue de Tournai, jusqu'à la rue de la Gare et non pas seulement jusqu'à la rue du Conditionnement.

M. Scalbert dit que ce doublement de voies va empêcher les commerçants de la rue de décharger leurs marchandises devant leur porte.

Le rapport de M. Léonard est adopté.

M. Pierpont signale que de vieux rails gênent beaucoup la circulation dans la rue de la Vigne; ils ont déjà causé plusieurs accidents. Il demande donc leur enlèvement.

LE 29^e CONCOURS FEDERAL DE TIR
Une subvention au Tir National de Tourcoing

On sait que la Société le Tir National de Tourcoing organise cette année le 29^e concours de la Fédération des Sociétés de tir de la région du Nord, qui aura lieu dans notre ville du 28 juin au 17 août prochain. A cet effet la dite Société sollicite une subvention pour l'organisation de cette fête essentiellement patriotique.

L'organisation de ce concours fédéral va, d'autre part, indépendamment des 20.000 fr. de prix attribués aux lauréats, entraîner encore la Société dans des dépenses très importantes pour le règlement desquelles l'argent qu'elle a dépensé dans l'aménagement du Stand lui serait venu fort à point.

La Commission des fêtes a décidé de faire droit à la demande de la Société du Tir National.

En accordant la subvention communale sollicitée, la ville de Tourcoing ne fera du reste, dit le rapporteur, que suivre l'exemple des autres villes où pareil concours a eu lieu. C'est qu'en effet indépendamment des avantages matériels que recueillera Tourcoing, le commerce local retirera de ce concours de sérieux profits. L'importance des prix dont il est doté attirera dans notre ville une foule de tireurs français et étrangers dont le séjour procurera d'appréciables avantages aux commerçants de Tourcoing.

Après avoir exposé le but éminemment patriotique de la Société, le rapporteur propose au nom de la Commission des fêtes de lui allouer une subvention de 4.000 francs.

Cette somme pourra être prélevée sur le crédit voté dans la séance du 4 mars dernier pour l'aménagement du Stand, qui ne sera pas entièrement employé et laissera un boni de près de 6.000 francs.

Le Conseil vote les 4.000 francs.

L'UNION TOURQUENNOISE A VICHY
Le Conseil vote une somme de 1.000 francs, pour la Société municipale de gymnastique de l'Union Tourquennoise afin de l'aider à couvrir les frais occasionnés par son déplacement aux concours de Vichy.

La Société demandait 1.200 francs. Le Conseil accorde 1.000 francs.

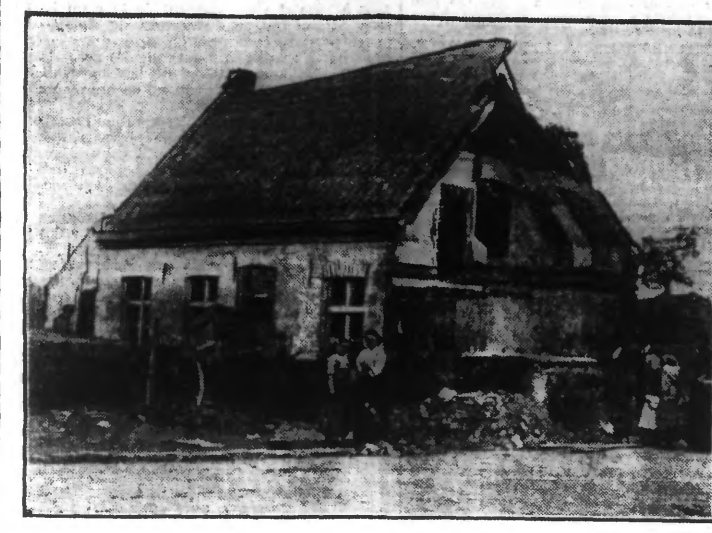
LES DEROGATIONS AU REPOS HEBDOMADAIRE

A propos d'une demande de dérogation à la loi du repos hebdomadaire faite par un donateur de la rue de Gand, à laquelle il donne d'ailleurs un avis favorable, M. le maire envisage les formalités administratives imposées aux commerçants, pour obtenir ces dérogations, il les trouve exagérées. C'est seulement pour des dérogations demandées par d'importants établissements et pouvant avoir des répercussions graves sur la profession, dit-il, qu'il faudrait exiger des avis de conseils municipaux, de chambres de commerce, d'associations professionnelles. Pour les petits commerçants, cela ne se comprend pas.

M. Baillez estime que si l'on accorde plus facilement encore des dérogations aux petits commerçants, la loi sera bientôt lettre-morte. Toutes les organisations ouvrières, dit-il, réclament la suppression des dérogations.

Le rapport est adopté.

UNE MAISON S'ÉCOULE A TOURCOING



CE QUI RESTE DE LA MAISON ÉCOULÉE
Nous donnons, aujourd'hui, une photographie de la vieille maison qui s'est écroulée dans la nuit de dimanche à lundi, à Tourcoing, dans le quartier de la Croix-Rouge. C'est miracle vraiment que cet éroulement n'ait provoqué aucun accident de personne. Les travaux de déblaiement ont été rapidement terminés.

Il est en effet près de minuit et la moitié de l'ordre du jour prévu est à peine épuisé. Il propose la date du 20 juin, pour la prochaine séance.

Cette proposition est adoptée.

M. Destombes demande que pour cette séance, les conseillers reçoivent tous les rapports à l'avance.

LES VŒUX
M. Leduc donne alors la parole à ceux qui veulent la demander pour déposer des vœux.

DES BANCS AU BOULEVARD DESCARTES
MM. Crueque et Darras émettent un vœu demandant l'installation de bancs au boulevard Descartes, où circulent de nombreux promeneurs.

LA MENDICITE PUBLIQUE
M. Flament, au nom du groupe socialiste, émet un vœu tendant à ce que les maires procèdent à la suppression des bureaux de mendicité ou les transfèrent dans les communes où il y a du chômage.

C'est de la mendicité, affirme-t-il dans ses considérations. On ne tolère pas un pauvre aille sonner aux portes pour demander du pain et on tolère des religieux, alors que, dit-il, le produit de quelques faibles par eux est destiné à entretenir leurs journaux qui « deviennent partout la calomnie, la superstition, la soumission et la désignation... »

Ces questions, ajoute-t-il encore, pénètrent dans les maisons, et ceux qui ne donnent pas ont bien des chances de perdre leur travail.

Ces vœux sont renvoyés aux commissions, sans aucune observation.

LA LOI DE TROIS ANS ET LE MAINTIEN DE LA CLASSE
M. Pierpont donne lecture d'une protestation contre la loi de trois ans et le maintien de la classe sous les drapeaux. Il s'indigne contre « le débordement de violence et de réaction chauvine » et leur demande de se retirer.

Il s'agit de la loi de 1905 pour maintenir une classe sous les drapeaux. Il prétend qu'on ne vit pas plus de tyrannie sous l'empire, et dit longuement toutes sortes de choses à ce genre.

M. Leduc oppose l'article 72 de la loi municipale pour ne pas accepter cette protestation. Il est interdit aux Conseils municipaux de voter des résolutions et d'adresser et d'émettre des vœux politiques.

M. Pierpont propose alors de discuter cela hors séance, ce qui ne sera plus contraire à la loi.

LE BUREAU DE PERCEPTION
M. Scalbert émet le vœu que le percepteur chargé de payer les redevances ouvrières s'installe au plus tôt au rez-de-chaussée d'un immeuble, il est actuellement au premier étage d'une maison de la rue Carnot et les vieillards ont bien de la peine à s'y rendre.

Le vœu est adopté.

LES VŒUX DES PRECEDENTES SEANCES
M. Destombes demande que soit devenu les vœux déposés par lui lors de précédentes séances. Il n'en a jamais plus entendu parler. Il demande aussi, ce que devient le projet de caisse de retraites pour les employés municipaux. Voilà trois ans que ce projet a été voté par le Conseil et il n'y a pas de nouvelles.

Le huis clos est ensuite prononcé à minuit.

La Propagande antimilitariste

LES PERQUISITIONS DE BEZIERS
Montpellier, 3 juin. — On vient de procéder au dépouillement des documents saisis à la Bourse du travail de Béziers. Dans le dossier du soldat Bardou, le médecin-major est accusé de partialité. Il s'agit d'un parlementaire les sévérités du colonel du 99^e régiment d'infanterie. Deux députés socialistes figurent également dans les documents et ont été mises sous scellés.

Une lettre d'un soldat-musicien qui, qu'il est inconnu, signale à la Bourse du travail les sévérités du colonel, le surmenage imposé aux soldats par les officiers.

PLACARDS SCANDAUX LACERÉS A PARIS
Paris, 3 juin. — Des affiches, en tête desquelles s'élevaient en grosses lettres : « Contre les trois ans, contre l'armée, contre la guerre, Vive l'Allemagne ! » ont été apposées en plein Paris, et notamment dans plusieurs rues de Montmartre. Les passants sont d'eux-mêmes intervenus et ont lacéré ces placards.

LE CAS D'UN REPÉTITEUR DE COLLÈGE
Sedan, 3 juin. — On annonce que l'inspection académique a ouvert une enquête sur l'attitude d'un répétiteur de collège qui aurait fait signer à des élèves, pendant la classe, une protestation contre les trois ans.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LES ÉLECTIONS CANTONALES
Les socialistes de l'arrondissement de Valenciennes désignent leurs candidats

Le congrès des groupes socialistes de l'arrondissement de Valenciennes s'est tenu dimanche, à Bruai-sur-Escaut.

Au cours de cette réunion, les candidats dont les noms suivent ont été désignés pour les élections cantonales de 1913 :

CONSEIL GÉNÉRAL
Valenciennes-Est. — M. Verdavaine, adjoint au maire d'Onnaing.
Valenciennes-Ouest. — M. Charles Clément, délégué mineur.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Valenciennes-Nord. — MM. Thibaut, maire d'Amalin, et Adolphe Delannoy.
Valenciennes-Sud. — M. O. Doguiau, publiciste.
Condé. — M. Emile Tabary.
Denain. — M. Paris, maire d'Escudain, conseiller municipal.
Saint-Amant (rive gauche). — M. Talmant, conseiller municipal.

Il est souvent possible d'acheter dans les magasins quelques articles à des prix inférieurs au cours.... Les annonces vous renseigneront à ce sujet.

LES GRÈVES

A ROUBAIX
A la flûte de MM. Etienne Motte et C^o
Une reprise partielle du travail

Cent cinquante chômeurs envient de la flûte de MM. Etienne Motte et C^o, rue d'Alger, travaillant à la spécialité du gros, ont repris le travail.

La grève des bûchers qui entraîne le chômage de la plus grande partie des ouvriers de cet établissement, continue.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 4 juin :
Soleil : lever, 5 h. 55 ; coucher, 7 h. 46.
Nouvelle lune.

Aujourd'hui : Ste Emma ; demain : Ste Yvonne. Dans-douche de la 'Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies, de 6 h. 1/2 à midi, et de 3 h. à 8 h. (mercredi après-midi, récréé aux dames).

L'Assassinat de M. Vital Mercier à Leers-Nord

Le Tourquennois, Henri Delemaure, qui s'accusa d'un vol commis en novembre 1908, au préjudice de M. Vital Mercier, épicer et débitant de tabac au hameau de la 'Petite

L'AMICALE-PHOTO DE ROUBAIX

donnera sa troisième conférence de l'année, le vendredi 6 juin, à 8 heures du soir, en la salle des séances du siège social, 28, rue Pavée.

Cette conférence entièrement gratuite aura pour objet : « Dissertation sur l'art en photographie ».

Tous les amateurs photographes de Roubaix sont priés de vouloir bien honorer de leur présence cette soirée instructive qui sera donnée par une commission photographique et artistique.

REMERCIEMENTS AUX POMPIERS. — MM. Motte, Marquette, industriels, chez qui des incendies se sont déclarés les 30 mai et 1^{er} juin, viennent d'adresser la lettre suivante à M. Beudet, capitaine-commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers :

Nous tenons à vous remercier de la rapidité et de l'efficacité des secours que vous avez apportés ces derniers jours et vous prions de bien vouloir remettre, de notre part, la somme de 100 francs en reconnaissance de votre dévoué collaborateur.

Veulliez agréer, etc. Signé : MOTTE & MARQUETTE.

PHONOLIST, piano élect. de salon, se joue aussi à la main. Merveilleux d'art et mécan. J. J. artist. Incomparable des plus gr. pianistes. M^{rs} SCREPEL, 138, G^{de} Rue, R. Tél. 2112 953-3.

UN ENFANT SE FRACTURE LE BRAS EN JOUANT. — On admet à l'hôpital de la Fraternité, mardi, un enfant de dix ans, Elie Vandecastel, dont les parents habitent la rue du Vieux-Hutin. Ce garçon, élève du groupe scolaire de la rue d'Oran, a fait, en jouant, une chute si malheureuse, qu'il s'est fracturé le bras droit de l'avant-bras droit. Il a reçu les soins de M. le docteur Balleghien.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MOBILIER, Paul Faqg-Hilist, rue Royale, 10, Lille. Ateliers, rue Daudin, 6-8-10-12. 1358-3.

UN CYCLISTE TAMPONNE PAR UNE AUTOMOBILE. — Dans la soirée de mardi, vers sept heures, un accident qui heureusement, croit-on, n'aura pas de suites fâcheuses, s'est produit à l'angle des rues Henri-Carrette et de Tourcoing, passant à cet endroit, sur bicyclette, regagnant son domicile, lorsque la roue arrière de sa machine fut prise par la roue d'une automobile qui avançait dans le même sens, appartenant à M. Prouvost, rue de Tourcoing, 60.

Sous le choc, le cycliste tomba sur la chaussée. L'auto stoppa presque instantanément et le Vierge fut conduit à la pharmacie de M. Lecru où il fut pansé par M. le docteur Balleghien. Le praticien a diagnostiqué une foulure du pouce et une plaie au bras. Le blessé après pansement a pu regagner son domicile.

La bicyclette a eu la roue arrière brisée. Un arrangement est intervenu entre MM. Vierge et Prouvost.

CREDIT DU NORD. — Nous apprenons que notre banque régionale vient d'ouvrir un comptoir à St-Pol-sur-Ternoise, 2, place du Marché-aux-Grains, 15,096d.

UNE LAMENTABLE AFFAIRE. — M. Orlianges, commissaire de police du 4^e arrondissement a mis en état d'arrestation, sous une grave inculpation, un marchand de légumes, Désiré Landrieux, âgé de 34 ans, demeurant rue des Ançes, cour Liagre, 3. Cet homme s'est rendu coupable de faits monstrueux qui se sont passés rue d'Alger prolongée, et qui le rendent passible de la cour d'assises. La victime est un jeune garçon, âgé de 12 ans, Landrieux a été traduit devant M. le Procureur de la République, à Lille.

Un Drame au Vitriol

Frontière», à Leers-Nord, a été entendu par M. Delalé, juge d'instruction. Il a renouvelé les déclarations faites en dernier lieu à M. Orlianges, commissaire de police. Il a ajouté que pas être un vagabond. Il déclare avoir travaillé jusqu'à samedi soir, chez MM. Motte et Porissee.

Henri Delemaure sera soumis à l'examen d'un docteur aliéniste.

Automobile BERLET

PROCHAINEMENT LA SUCCURSALE DE LILLE ACTUELLEMENT 2, RUE JEAN SANS PEUR SERA TRANSFÉRÉE 197, Rue Nationale ANCIEN GRAND SKATING 45734

WASQUEHAL

Un camion-automobile en lames sur le boulevard

Mardi, dans l'après-midi, vers cinq heures, un camion-automobile venant de Roubaix, traversa le boulevard, entre l'arrêt du pont de Lille et le pont de Wasquehal. Le camionneur se composait de quelques fils. Seul, un chauffeur conduisait le camion, qui apparut à une maison de commerce de Tourcoing.

Soudain, des flammes jaillirent en bas de caisse. Le chauffeur stoppa. Les fils avisés prirent le camionneur, provoquant l'arrêt du camion. On se trouva à tous les étages. Bientôt il fut communiqué à tout le monde, dont il ne resta au bord de quelque instant, que le camionneur et le chauffeur.

MORT SUDITE D'UNE INSTITUTRICE.

« Vers neuf heures du matin, M^{lle} Trison, 46e Marie Bourlet, 45 ans, directrice de l'école maternelle de la rue des Pyramides, groupe scolaire de la rue d'Oran, visitait la classe d'une de ses adjointes lorsqu'elle se trouva subitement indisposée.

Peu après, malgré les soins qui lui furent prodigués, elle rendit le dernier soupir. Le décès est attribué à une congestion pulmonaire.

OBJETS POUR MARIAGES et GADEAUX. Sacs dames dernières nouveautés. Vente réclame toute la semaine. M^{rs} Coffin, 60, rue E. Wolnet, 3, place du Trichon, R. 43751

ARRESTATION D'UNE EXPULSÉE. — L'agent de sûreté Devogre a arrêté, mardi matin, à son domicile, rue du Tilleul, 203^{bis}, la nommée Clémence Desrousseaux, femme Wittebolle, âgée de 48 ans, lessiveuse. Cette femme a enfreint un arrêté d'expulsion pris contre elle le 15 janvier 1912. Elle a été déferée au parquet après interrogatoire par M. Benet, commissaire de police du 5^e arrondissement.

POUR LA MER : Robes et chapeaux d'enfants. Peignoirs et serviettes éponge. Joli choix de tissus pour costume de toile pour dames ou pour garçonnets. Maison Robichez-Verdonck, 50, G^{de} Rue, R. 45868

ENTERREMENTS DU MERCREDI 4 JUIN 1913. M^{rs} Hubert Ronse, 8 h. 1/2, église St-Amand. — M. Eugène Delhays, 8 h. 1/2, église St-Martin.

CROIX

Une Série de Vols
DEUX INDIVIDUS OPÉRANT À LA GARE
L'un d'eux découvert par un employé
La police s'empare du produit du vol
Une arrestation

Mardi matin, M. Léon Peser, receveur de la petite vitesse à la gare de Croix, faisait une tournée dans la cour. Il aperçut un individu portant un sac tout rempli. Celui-ci, dès qu'il vit le receveur, changea de direction et s'en alla déposer le sac dans un hangar, dont il possédait les clefs, hangar appartenant à un entrepreneur de déchargement.

Le receveur le suivit et lui demanda ce que contenait le sac. L'individu fit des réponses évasives, s'empara même et refusa d'ouvrir la porte de la cabine.

Le receveur prévint de suite la police. Le garde Roger se rendit à la gare et fit aussitôt ouvrir la cabine. Il saisit le sac et y trouva vingt kilos de carottes. Elles avaient été volées dans un wagon fermé; le voleur, sans doute, avait utilisé les petites trappes du haut du wagon.

Arrêté aussitôt, l'amateur de carottes déclara se nommer Louis Compennier, 42 ans, né à Marc-en-Barœul, demeurant à Wasquehal. D'autre part, il déclara à M. Jérôme, commissaire de police, qu'il avait agé de concert avec un sieur Henri, dit « tête de bois ».

Ces deux individus sont célibataires. De l'enquête de la police, il résulte que ce ne serait pas leur première opération. Ils se seraient déferés mercredi au Parquet de Lille.

UN MONTEUR QUITTE SA PENSION DE LA RUE DES OGIERS SANS PAYER